

AFFAIRE N° 26/15. - Construction d'une maison "CASE TOMI"  
au Stade du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La première tranche de travaux du Stade du Butor nous sera bientôt livrée par la S.B.T.F.C. (SOCIÉTÉ BOURBONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTIONS), entreprise titulaire du marché approuvé le 11 DECEMBRE 1969.

Une réunion qui s'est tenue à la Mairie de Saint-Denis, le 14 OCTOBRE 1970, a permis de trancher certaines questions, entre autres : l'utilisation et le gardiennage du Stade du Butor ; un ou deux hommes seront prévus ultérieurement, pour la pose et l'enlèvement du matériel amovible, ainsi que pour l'entretien des différentes installations sportives. Le service de la Jeunesse et des Sports, représenté à la réunion précitée, nous propose l'implantation d'un logement de fonction, du type "case TOMI", réservé au gardien, ce qui lui permettrait, de ce fait, d'exercer une surveillance de jour, comme de nuit, plus vigilante.

Après une visite des lieux, effectuée par les services communaux, il apparaît que l'emplacement idéal retenu pour l'implantation de ladite maison de fonction, est situé à proximité du bloc vestiaires douches.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter de la Jeunesse et des Sports une subvention de 85 % du coût total de l'opération.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal adopte le rapport ci-dessus à l'unanimité, Monsieur TOMI s'étant retiré.

Approuvé \*  
Saint-Denis, le 15 décembre 1970  
bon le Dept \*  
le Secrétaire Général  
signé : H. Kessler

en copie certifiée conforme  
le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Veyrier